



Réunion de Conseil Municipal
Procès-Verbal de la Séance du 27 avril 2023

Nombre

de Membres en exercice

Date de la convocation : le 20 avril 2023

de Présents

de Votants

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, M. Éric DONZALLAZ, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoints au Maire), Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, M. Patrick GERBEAU, M. Sylvain JONCHERAY, Mme Delphine HUGNET, Mme Aurore LUCAS, Mme Mathilde BLANCHET et M. Michel FOUCHER (arrivé à 19h40)

Absents excusés : M. Gérard GOHIER (pouvoir à M. Dominique LUCAS), Mme Céline BELLANGER.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. Dominique LUCAS est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023
- Changement de tarifs de l'ALSH
- Validation d'une offre de prix pour vente de bois
- Compte-rendu des Commissions
- Divers



Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 30 mars 2023.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est arrêté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Arrivée de M. Michel FOUCHER à 19h40.

DÉLIBÉRATION N°2023-04-27-01 Changement de tarifs de l'ALSH

Le comité de pilotage de l'ALSH s'est réuni et propose aux Conseils Municipaux de Bouère, de Grez-en-Bouère et de Saint Brice de voter la proposition des nouveaux tarifs qui seront appliqués au 1^{er} mai 2023 et présentés dans le tableau suivant :

	Quotient Familial	Tarif ALSH ½ Journée en €		Tarif Journée de Camp en €	
		Actuel	Proposition	Actuel	Proposition
Communes	QF < ou = à 900	4.25	4.50	22	23
Organisatrices	QF > à 901	4.75	5.00	24	25
Hors	QF < ou = à 900	6.25	6.50	26	27.50
Communes	QF > à 901	6.75	7.00	28	29.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, (14 voix POUR) :

DÉCIDE de changer les tarifs de l'ALSH comme indiqué dans le tableau ci-dessus, et de les appliquer au 1^{er} mai 2023

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents afférents aux nouveaux tarifs de l'ALSH et de les faire appliquer au 1^{er} mai 2023.

DÉLIBÉRATION N°2023-04-27-02 Validation d'une offre de prix pour vente de bois

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur Dominique LUCAS a fait un tour de table pour connaître l'avis des membres du Conseil Municipal pour la vente de bois (peuplier) au tarif de 200,00€. Tous les Conseillers avaient répondu favorablement (14). Pour rappel, ce bois est coupé et stocké en 1 mètre et avait été proposé comme évoqué lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal à des personnes dans le besoin sur la commune, mais ces dernières n'avaient pas de cheminée. Un couple de Grez-en-Bouère a proposé d'acheter ce bois pour la somme de 200,00€ (deux cents euros). Afin de pouvoir encaisser le paiement de la vente de ce bois au service de la Gestion Comptable de Château-Gontier, il convient de prendre une délibération avec le tarif proposé (soit 200,00€) pour la vente de ce bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, (14 voix POUR) :

VALIDE le tarif proposé d'un montant de 200.00€ (deux cents euros) pour la vente de bois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au tarif de la vente et de le faire appliquer.



COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

▪ Scolaire / Petite Enfance :

Madame Marie-Madeleine ROYER informe le Conseil Municipal que les actions retenues par le Conseil Municipal Jeune vont débiter prochainement. Le programme des différentes réunions s'organise comme suit :

- Lundi 3 avril de 16h30 à 18h00 : Fabrication des hôtels à insectes et nichoirs
- Samedi 6 mai de 13h45 à 16h30 : Balade éco-responsable et rencontre
- Lundi 15 mai de 17h00 à 18h00 : Installation des hôtels à insectes et nichoirs dans les 7 lieux prévus (parcs, écoles, collège)

▪ Communication / Presse :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal qu'une 4^{ème} naissance est arrivée sur la commune.

La commission s'est réunie le 20 avril à 19h30.

- Listing des articles pour la distribution du prochain Flash Infos
- Invitations aux heureux parents pour organiser la pose des plaques au Parc des Lilas suite aux naissances 2022. Deux dates proposées : samedi 6 mai ou samedi 3 juin à 11h00

LE TOP 5 :

- **Vide Grenier du 8 mai : 1 823 personnes**
- **L'Océanie s'est invitée à l'école Saint Jean Baptiste : 1 372 personnes**
- **Concert F'Pok et Orchestre à l'école : 846 personnes**
- **Jeux parc Bel Ebat fermés : 616 personnes**
- **Produits locaux École Saint Jean Baptiste : 609 personnes**

- Facebook : 453 publications réalisées depuis le lancement
598 abonnés (+ 5 depuis le mois dernier)

▪ Manifestations / Fêtes / Animations :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal qu'une réunion a été organisée avec les associations le 4 avril à 20 h30 :

- 8 Associations présentes
- **Ordre du jour :**
- Envisager la possibilité d'une **fête de village** durant l'été avec feu d'artifice et toutes les associations.
- Réponse KO après discussion – Impossible de trouver une date commune dans un temps imparti.
- Associations ne pouvant pas assumer des dépenses pour organiser une fête.
- **Seule opportunité** : Savoir si le Comice Agricole s'organise à Grez en septembre 2023 ?

*Rappel sur d'éventuels **travaux à la salle des sports** courant 2023 (Impacts salle-activités)



* Souhait de refaire un forum des associations en septembre – Voir pour mutualiser avec d'autres communes comme Bouère, Saint Brice car activités proposées complémentaires à Grez (pas de concurrence).

Attention : tout dépendra de la disponibilité de la salle en fonction des travaux.

▪ **Développement économique - Action Sociale :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que la commission Action Sociale s'est réunie le 17 avril 2023.

Il présente les différents points abordés :

Local SDF – Dans le Département de la Mayenne

- ✓ 26 communes disposent d'un local « SDF ». Ces locaux totalisent 31 places.
- ✓ Sur la totalité des communes dotées d'un local « SDF » seulement 4 communes (dont Grez en Bouère) ont une population d'environ 1000 Habitants.
- ✓ A proximité de Grez en Bouère seules les communes de Château Gontier et de Meslay disposent d'un local SDF.

Notre local SDF

- ✓ Un accord entre le Secours Catholique et la commune a été mis en place en 1997.
- ✓ Selon l'accord la mairie met à disposition un local et prend à sa charge les consommables (eau électricité chauffage) ainsi que l'assurance du local.
- ✓ La gestion et l'entretien sont à la charge du Secours Catholique.
- ✓ Dans les faits la gestion et l'entretien du local est assuré par le personnel de la mairie contrairement ce qui a été convenu dans l'accord.

Utilisation du Local

- ✓ Depuis le début de l'année civil nous avons reçu 19 personnes dans le local SDF (sur l'année 2022 il y a eu 28 personnes).

La commission vous propose que je me rapproche du Secours Catholique afin de leur demander de satisfaire aux clauses de notre accord. (Prise en charge de la gestion et de l'entretien du local).

Banque alimentaire

La distribution couvre les communes de :

- BOUÈRE
- GREZ EN BOUÈRE
- RUILLE FROID FONDS
- SAINT BRICE
- VILLIERS CHARLEMAGNE

Au total 28 familles sont bénéficiaires ce qui représente 57 personnes réparties comme suit :

- BOUÈRE 17
- GREZ EN BOUÈRE 16
- RUILLE FROID FONDS 4
- SAINT BRICE 14
- VILLIERS CHARLEMAGNE 6

Les bénéficiaires sont désignés par les assistantes sociales.

CCAS/CIAS

CCAS : Un CCAS couvre les activités sociales.



CIAS /CCAS

Après échange avec le CIAS il ressort que celui-ci couvre l'ensemble des actions sociales et se substitue au CCAS.

Les repas et paniers restent à la charge de la commune.

Certains membres de la commission souhaitent que les activités couvertes par le CIAS soient relocalisées et développées, (activités pour les jeunes, cours d'informatiques).

Suite à la réunion de la commission action sociale du 17 04 23 et après recherche il semble peu opportun de rouvrir un CCAS pour les raisons suivantes :

- Les prestations sociales d'un CCAS sont couvertes par le CIAS de Meslay Grez.
- La commune paie les prestations du CIAS à la Communauté de Communes et devrait supporter en doublon le coût si une réouverture d'un CCAS avait lieu.
- Un développement des actions associables au CIAS /CCAS engendrerait un travail et des budgets pouvant être conséquents.

Une solution pourrait être éventuellement envisagée pour les personnes qui le souhaitent : Celle de créer une ou des Associations couvrant leurs souhaits.

Budget 2023

- Provision de 2 500€ pour le repas des anciens et les paniers qui seraient distribués aux personnes n'ayant pas eu l'occasion de venir au repas de fin d'année.
- Aide aux personnes en détresse (personnes en situation d'urgence)
- Une prévision de 1 500€ a été prévue

▪ Travaux :

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que des travaux ont été réalisés à l'École Levrot (changement des portes de WC). Il précise également que les travaux de l'ancienne Boucherie vont débuter prochainement. Le plaquiste interviendra courant mai. La fermeture de l'aire de jeux situé rue Bel-Ebat est toujours d'actualité. En effet, il n'y a pas de recours car les fournisseurs des jeux n'ont pas monté les structures, ils ne sont pas responsables. De plus par mesure de sécurité il serait judicieux d'enlever les butes de terre qui servent actuellement à faire du vélocross. M. Michel FOUCHER intervient en mentionnant que ces butes de terre pourraient être sécurisées afin que les jeunes puissent continuer de se défouler. Un débat s'installe entre les conseillers et certains apportent leur point de vue pour proposer une solution à la mise en sécurité des aires de jeux sur la commune. Monsieur Dominique LUCAS informe que tous ces points seront revus en commission.

▪ Voirie :

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que le fossé de la Route des Pierres a été bouché. Il existe une bande de 3 mètres où une voie douce pourrait être créée.



Nous sommes dans l'attente des devis pour des enduits et les points à temps.

La facture concernant les travaux du chemin du Coucou est en suspens, car les travaux d'accotement et de balayage n'ont pas été réalisés.

DIVERS

Monsieur le Maire demande aux Conseillers s'il y a d'autres sujets à traiter.

Madame Aurore LUCAS intervient pour évoquer les nuisances qui ont été rapportées concernant des aboiements de chiens dans plusieurs secteurs de la commune (Route des Pierres, Rue des Tilleuls, rue des Charmes, Rue des Sports). Monsieur le Maire se rendra sur place afin de constater ces nuisances et de les faire cesser. Il est évoqué également que les routes de campagne ont souvent été couvertes de boue par des engins agricoles.

Mme Nolwenn BOISSINOT intervient en précisant qu'il sera fait un RAPPEL dans un Flash-Infos.

M. le Maire annonce le mariage de son fils le samedi 27 mai 2023 à 11h00 et invite les Conseillers à partager ce moment et les invite au vin d'honneur qui sera célébré à la salle polyvalente.

Ce samedi 27 mai est organisé également la course cycliste Les Boucles de la Mayenne, M. le Maire demande si au sein du Conseil il y aurait des volontaires pour être signaleurs. Malheureusement comme c'est le week-end de la Pentecôte, personne n'est disponible.

Pour information, une demande de pose de terrasse du Bar « Au P'tit Grez » a été déposée à la mairie avec l'accès PMR obligatoire.

Les élections sénatoriales sont organisées au mois de septembre 2023. Pour la commune de Grez-en-Bouère 3 élus et 3 suppléants devront être désignés le vendredi 9 juin (Date désignée obligatoire). M. le Maire demande les dispositions de chacun pour organiser les représentants des élections sénatoriales le 9 juin et éventuellement faire en même temps la réunion de Conseil Municipal ou bien organiser la prochaine réunion de Conseil Municipal le jeudi 25 mai et les élections sénatoriales le 9 juin.

Après un tour de table la réunion de Conseil est programmée le jeudi 25 mai et les représentants des élections sénatoriales le 9 juin à 19h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 25 mai 2023 à 19h30 à la mairie.

Les représentants pour les élections sénatoriales auront lieux le vendredi 9 juin à 19h30 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Séance du 27 avril 2023 – Délibérations prises du n°2023-04-27-01 à n°2023-04-27-02

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2023-04-27-01	Changement de tarifs de l'ALSH	Approuvée à l'unanimité (14 voix POUR)
2023-04-27-02	Validation d'une offre de prix pour vente de bois	Approuvée à l'unanimité (14 voix POUR)



Les élus municipaux présents à la séance du 27 Avril 2023

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 ^{er} Adjoint
ROYER Marie-Madeleine	2 ^{ème} Adjointe
DONZALLAZ Éric	3 ^{ème} Adjoint
BOISSINOT Nolwenn	4 ^{ème} Adjointe
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
JONCHERAY Sylvain	Conseiller Municipal
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
GERBEAU Patrick	Conseiller Municipal
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
LUCAS Aurore	Conseillère Municipale
BLANCHET Mathilde	Conseillère Municipale
FOUCHER Michel	Conseiller Municipal

Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 9 Juin 2023

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Monsieur le Maire
	Dominique LUCAS	Jean-Pierre FOUCHER

